



20, rue principale
57670 LENING
Tél : 03 87 01 67 36
Email : mairie.lening@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 01/03/2017

Convocation du 23/02/2017

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 01/03/2017 à 19h00 en mairie.

<p>Nombre de Conseillers municipaux : 11 Absents excusés : 00 Vote par procuration : 00 Nombre de conseillers présents : 11</p>	<p><u>PRÉSENTS</u> : ERNST Antoine - CONOTTE Gérard - POSSELT Jérôme - FOIS Jean - APPEL Virginie - BOURCY Suzanne - HOUPERT Bertrand - HAUDRY Philippe - MANGIN Isabelle – ZIMMERMANN Bernard – DEISS Gabriel</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES</u> :</p> <p><u>PROCURATION</u> :</p>
---	--

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard CONOTTE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

DCM N° 17/2017

Objet : Crédit Relais pour le préfinancement des subventions et du FCTVA

Le maire expose que notre trésorerie pour financer le programme de travaux d'investissement 2017 ne sera pas suffisante compte tenu que le FCTVA et les subventions liées à ces dossiers ne nous seront pas versées sur l'exercice 2017. A cet effet, il est nécessaire pour assurer le paiement des entreprises de recourir à un prêt relais.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance des propositions de diverses banque et avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De contracter un crédit relais « Préfinancement des subventions et du FCTVA » auprès du Crédit Mutuel dans les conditions suivantes :
 - Montant du prêt : 250 000€
 - Durée : 1 an
 - Taux fixe : 0,60%
 - Frais de dossier : 0,10% du montant autorisé, payable à la signature
 - Remboursement du capital : Au terme du contrat, ou à tout moment, sans pénalité.
 - Paiement des intérêts : Trimestriel
 - Remboursement anticipé : Autorisé à tout moment sans préavis de la totalité du crédit
 - De conférer, en tant que de besoin, toutes délégations utiles au Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le maire, Antoine ERNST.